



## Assemblée Extraordinaire du 26/02/2022

### Présentation des modifications de nos statuts

- 1 Le conseil d'administration sera composé de 9 membres au moins et de 18 membres au plus (15 maxi actuellement)
- 2 Dans des cas exceptionnels où le conseil d'administration ne peut pas se réunir en présentiel les réunions peuvent être organisées en distanciel
- 3 Convocation a l'AG par courriel a l'adresse communiquée par chacun des membres
- 4 Dans des cas exceptionnels ou l'AG ne peut pas se réunir en présentiel elle peut être organisée en distanciel .les décisions prises le seront a la majorité des voix des membres participants

### **Vote des modifications des statuts**

Approuvé à l'unanimité

Le Président

Pilippe Brivoal

Le secrétaire

Christian Levitre